

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----

ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----

CANTON DE ROYAN

-----

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 18.037

L'An Deux Mille Dix-Huit, le 15 mars, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 09 mars 2018

DATE D'AFFICHAGE

Le 09 mars 2018

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. Jean-Michel DENIS, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Mme Eva ROY, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Mme Thérèse GORDON'S représentée par Mme Eva ROY  
Mme PARSIGNEAU représentée par Mme BARRAUD-DUCHÉRON  
M. Didier QUENTIN représenté par M. Patrick MARENGO  
M. Yannick PAVON représenté par M. Jean-Paul CLECH  
M. Thierry ROGISTER représenté par M. Gérard JOUY

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : M. René-Luc CHABASSE, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Nancy LEFEBVRE, M. Pierre PAPEIX

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 29

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : RÉAMÉNAGEMENT D'UN PRET DE LA CAISSE RÉGIONALE  
DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL CHARENTE-MARITIME – DEUX-SÈVRES

RAPPORTEUR : M. CAU

VOTE : UNANIMITÉ

Le 22 juillet 2015, la Commune de ROYAN a contracté un prêt de 2 132 000 € auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente –Maritime Deux-Sèvres.

Le taux d'intérêt était calculé en fonction de l'EURIBOR 12 mois + Marge de 1,70 %.

Dans le cadre de sa gestion active de la dette, la Commune a souhaité renégocier la marge de ce prêt.

Après consultation auprès de différents organismes bancaires, il s'avère que la meilleure proposition a été celle de la Banque Postale.

Le taux d'intérêts sera désormais : **EURIBOR 12 Mois + marge de 0,27 %.**

Le capital restant dû est de 1 834 521,59 €.

La durée restante du prêt n'a pas été modifiée par rapport au prêt initial (dernière échéance en 2028).

Cette renégociation va permettre d'économiser environ 148 000 € d'intérêts.

Il convient donc de prévoir par anticipation les crédits nécessaires à cette renégociation :

- **En dépenses** : Compte 166  
« Refinancement de dette » : + 1 834 521,59 €
  
- **En recettes** : Compte 166  
« Refinancement de dette » : + 1 834 521,59 €

Ces montants seront repris au Budget Primitif 2018.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

- d'ouvrir par anticipation les crédits nécessaires au réaménagement du prêt de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres, pour un montant de 1 834 521,59 €.

- **En dépenses** : Compte 166  
« Refinancement de dette » : + 1 834 521,59 €

- **En recettes** : Compte 166  
« Refinancement de dette » : + 1 834 521,59 €

- que ces montants seront repris au Budget Primitif 2018.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 16 mars 2018

Pour le Maire,  
Et par délégation,  
Le Premier Adjoint,  
Jean-Paul CLECH

Certifié Conforme  
Mairie de Royan le 16 mars 2018  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général des Services  
HUBERT THOMAS

